

Qualification Maître.sse de Maison

Contexte

Un nouveau référentiel d'activités-compétences-certification datant du 30 juin 2020 a été validé par la CPNE-FP & adjugé par l'OPCO Santé. Cette démarche doit permettre la continuité des formations de maître.sse de maison tout en considérant la nécessaire restructuration des séquences de formation en blocs de compétences. Cette évolution vise, entre autre, l'enregistrement de la certification au RNCP en 2021. Le nouveau déroulé pédagogique de la formation s'organise à présent en 3 blocs de compétences. Les nouveaux contenus pédagogiques, le dispositif de positionnement, les nouvelles modalités d'accompagnement et d'évaluation sont de réelles avancées pour prendre en compte l'évolution du contexte de l'action sociale et les spécificités de la formation d'adultes.

L'ENSEIS et L'ITSRA, à travers cette nouvelle offre de formation projettent une nouvelle organisation favorable aux enjeux de professionnalisation des maître.sses de maison.

Objectifs de formation

Bloc 1 : - Contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service

Bloc 2 : - Assurer l'accompagnement des personnes, intervenir dans les actes essentiels de la vie quotidienne, prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans l'établissement/service.

Bloc 3 : Se positionner comme professionnel.le de l'action sociale/médico-sociale, à ce titre participer, à l'équipe pluri-professionnelle. Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuyer pour cela sur les outils de communication des ESSMS.

Contenus

- **Bloc 1** : Rôle et fonction techniques et professionnels, qualité et sécurité du cadre de vie, préparation des repas et hygiène alimentaires (HACCP), sécurité des personnes et des biens (SST), entretien du linge, entretien du cadre de vie
- **Bloc 2** : Rôle et fonction sociaux et professionnels, problématiques des publics, fondements et méthodes de l'accompagnement
- **Bloc 3** : Le cadre institutionnel de la fonction & le travail en équipe pluri-professionnelle

L'évaluation

Les modalités d'évaluation seront organisées dans le strict respect du règlement d'examen élaboré selon le référentiel de certification de la CPNE-FP du 30 juin 2020. Elles sont à présent spécifiques à chacun des blocs, réputés autonomes, la validation partielle du parcours est ainsi rendu possible.

- **Bloc 1** : Étude de cas tirée au sort et présentée devant un jury, après un temps de préparation guidé de 20 min, le.la candidat.e présente la façon dont il.elle réaliserait les activités techniques en répondant aux questions posées, durant 15 à 20 minutes.
- **Bloc 2** : Analyse préparée d'une situation d'accompagnement vécue (Élaboration d'un écrit synthétique de 3 à 5 pages) durant la formation et présentation devant un jury (Entretien oral de 15 min à 20 min).
- **Bloc 3** : Présentation d'une fiche synthétique à un jury décrivant le contexte d'exercice du.de la candidat.e assortie d'un dossier de preuves (Entretien oral de 15 min à 20 min).

Notons que toutes les personnes, quel que soit leur parcours de formation, devront pour être qualifiées, se présenter à l'ensemble des épreuves sauf dans le cas où un bloc aurait été obtenu par équivalence.

Rappelons ici que, pour accéder aux épreuves d'évaluation, le candidat devra satisfaire les éléments suivants attestés par l'organisme de formation :

Avoir suivi au moins 80% de la formation de chaque bloc, être en condition d'emploi ou avoir réalisé un stage de 6 semaines ou 210 heures en tant que stagiaire maître.sse de maison, avoir validé les évaluations formatives HACCP & SST, avoir remis les documents supports de l'évaluation dans les délais impartis.

Prérequis

Exercer l'emploi de maître.sse de maison ou l'avoir exercé a minima 3 mois (continus ou discontinus) dans les 3 dernières années ou avoir réalisé une période de découverte type *Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel* ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur.

Positionnement avant l'entrée en formation

- Tests écrits (fournis par l'OPCO Santé) pour vérifier l'acquisition des savoirs de bases (description d'une photo et QCM bureautique/informatique)
- Un entretien individuel avec le formateur référent de parcours pour définir les modalités de d'allègement, d'équivalence ou d'accompagnement renforcé.

Durée :

217 heures, soit 31 jours de formation de 7 heures réparties sur 10 semaines (amplitude maximum de 12 mois)

Tarif

Parcours complet : 3213€ + 13,5€/heure d'accompagnement renforcé (max 14h)

Effectif

8 à 16 personnes